

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE ET 20 OCTOBRE 2017

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés.

EXERCICE 2017 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution d'une subvention de 200 € au profit de l'association Affinités France Italie.
Annulation de deux attributions pour un montant total de – 3 795,05 €.

EXERCICE 2017 – DÉCISION MODIFICATIVE

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux, service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

EXERCICE 2018 – BUDGET PRIMITIF

Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2018, et ses annexes, qui s'établit comme suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PRINCIPAL	34 416 780,00	34 416 780,00	12 557 680,00	12 557 680,00
ANNEXE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE	251 000,00	251 000,00	1 974 480,00	1 974 480,00
ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.	404 790,00	404 790,00	222 000,00	222 000,00
ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT	881 000,00	881 000,00	323 500,00	323 500,00
ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C.I.S.	137 000,00	137 000,00	120 700,00	120 700,00
ANNEXEDES LOTISSEMENTS	854 020,00	854 020,00	494 510,00	764 020,00
ANNEXE AERODROME	148 000,00	148 000,00	12 000,00	12 000,00

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE – ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVE 2017

Approbation du montant des attributions de compensation définitive 2017 :

	Montant AC définitive 2016	Montant AC provisoire 2017	Dette	ZAE Communales	Stade Offard	AC FISCALE	MONTANT AC DEFINITIVE 2017
Saumur	2 592 163,38 €	2 653 037,44 €	211,68 €	-1 375,37 €	-94 561,96 €	193 180,00 €	2 750 491,79 €

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – ANNÉE 2018 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Fixation des taux de fiscalité directe pour 2018 comme suit :

	Taux 2017	Variation	Taux 2018
Taxe d'Habitation	17,62 %	0,00%	17,62%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,41 %	0,00 %	25,41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,16 %	0,00 %	49,16 %

EXERCICE 2018 – AVANCES SUR ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Attribution des avances suivantes au titre des subventions de l'exercice 2018, pour un montant total de 299 462 €.

PRÊTS STRUCTURÉS – FONDS DE SOUTIEN – AUTORISATION DE PROROGATION

Reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour les prêts suivants :

214903288 – D001 – C001	MON274065EUR-0292816-001
214903288 – D001 – C002	MPH251089EUR-0264778-001
214903288 – D001 – C003	MPH251093EUR-0264783-001

MAISON DES ADOLESCENTS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour :

- . solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le fonds de concours à hauteur de 12 500 €,
- . pour signer tout document relatif à cette opération et notamment la convention de financement afférente.

Dans le cas où le cofinancement attendu ne serait pas obtenu, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SPL SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME

Approbation du principe d'une délégation de service public à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme.

Autorisation donnée au Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Approbation de la convention de groupement d'autorités concédantes établie entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Autorisation donnée au Maire, ou son représentant pour :

- prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- signer ladite convention de groupement d'autorités concédantes, et effectuer l'ensemble des actes y afférents.

APPROBATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME

Approbation du contrat de délégation de service public à conclure entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, en toutes ses dispositions, notamment tarifaires, et annexes.

Approbation du contrat de licence de marques à conclure entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, annexé au présent contrat de délégation de service public.

Autorisation donnée au Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Autorisation au Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat de délégation de service public ainsi que le contrat de licence de marques et à effectuer l'ensemble des actes y afférents.

PERSONNEL MUNICIPAL - CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN "ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS" ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR

Création à compter du 1er janvier 2018 du service commun "achats et marchés publics" en lien avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, dans le respect des dispositions du CGCT.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

PERSONNEL MUNICIPAL - CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN "COURRIER" ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR

Création à compter du 1er janvier 2018 du service commun "Courrier" en lien avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur, dans le respect des dispositions du CGCT.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

PERSONNEL MUNICIPAL – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'EHPAD ALIÉNOR D'AQUITAINE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Saumur et l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine pour la période allant du 29 janvier 2018 au 30 avril 2018, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CONDUIT PAR LE RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE NANTES – ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES

Approbation :

- de l'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes,
- de la désignation du Rectorat de Nantes comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

Autorisation donné à M. le Maire, ou son représentant, pour signer la convention d'adhésion au groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, le marché à venir, ainsi que tout acte en découlant.

**TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE FRANKLIN ROOSEVELT ET DE LA PLACE DE LA BILANGE –
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

Approbation de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur pour mener une consultation relative aux travaux de requalification de la rue Roosevelt et de la place de la Bilange,

Approbation de la désignation de la Ville de Saumur comme coordonnatrice de ce groupement de commandes,

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant pour signer la convention constitutive du groupement qui définit les modalités de son fonctionnement.

VOIES DÉPARTEMENTALES - RÉTROCESSION AU PROFIT DE LA VILLE

Le sujet est reporté.

**SECTEUR DU CHEMIN VERT À SAUMUR – RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER – ACQUISITION D'UN LOCAL
COMMERCIAL APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ HENAHM INVEST**

Acquisition d'un local commercial, libre de toute location ou occupation, constituant le lot n° 2 de la Copropriété "Centre Commercial du Chemin Vert", d'une surface de 115 m² environ sur deux niveaux, situé rue du Docteur Schweitzer à Saumur, appartenant à la Société HENAHM INVEST, moyennant le prix net et forfaitaire de 40 000 €. L'acte de vente en la forme administrative est établi par les services municipaux aux frais de la Commune.

Pouvoirs sont donnés à :

- Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir,
- Monsieur Jean-Luc LHEMANNE, Premier Adjoint, pour le signer.

**LOTISSEMENT COMMUNAL "LE CLOS DES JUSTICIONS" À SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CESSION
DU LOT N°2 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME MARC SORIANO**

Cession à Monsieur et Madame Marc SORIANO le lot n° 2 du Lotissement "Le Clos des Justicions" à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une superficie de 1185 m², moyennant le prix HT de 79 431,44 € auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge d'un montant de 13 987,92 €, soit un prix TTC s'élevant à 93 419,36 €. L'acte de vente est établi, aux frais des acquéreurs.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente et l'acte de vente.

**LIEU-DIT "LA PIERRE COUVERTE" À SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CESSION DE DEUX PARCELLES
AU PROFIT DE MONSIEUR STÉPHAN GIGOT ET MADAME CLAIRE GODIN**

Cession à Monsieur Stephan GIGOT et Madame Claire GODIN de deux parcelles boisées situées au lieu-dit "La Pierre Couverte" à Saint-Hilaire-Saint-Florent, soit :

- * une emprise d'une contenance approximative de 5800 m²
- * une parcelle d'une surface de 1102 m²

La cession est consentie moyennant le prix net et forfaitaire de 0,60 € le m², soit la somme totale d'environ 4 140 €, le prix exact étant déterminé suivant calcul précis de la surface par un géomètre. L'ensemble des frais correspondant à ladite cession sera pris en charge par les acquéreurs.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

**STADE D'OFFARD À SAUMUR – MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAUMUR VAL DE LOIRE**

Reconnaissance de l'intérêt communautaire du stade d'athlétisme d'Offard

Décision de consentir à titre gratuit, à compter du 1er janvier 2017, au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la mise à disposition des installations, des terrains et du mobilier délimités dans un périmètre arrêté et comprenant : l'ensemble du bâtiment et du terrain affecté au stade d'athlétisme d'Offard.

La valeur nette comptable de ces installations, au 31 décembre 2016, est évaluée à 1 372 362,11 €.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un procès-verbal, établi contradictoirement entre les deux collectivités et régissant leurs rapports.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition.

URBANISME – INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS – CONVENTION AVEC LES COMMUNES

Approbation de la réalisation d'une prestation de service au profit des communes intéressées relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à compter du 1er janvier 2018.

Cette prestation sera facturée annuellement à chaque commune à hauteur d'un part fixe de 0,75 € par habitant (valeur DGF) à laquelle s'ajoute une part variable de 150 € par équivalent permis de construire

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention à intervenir précisant l'ensemble des modalités de mise en œuvre.

POLITIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

Dans le cadre d'informations diverses, le Maire évoque deux sujets :

1/ Champ photovoltaïque boulevard de la Marne

2/ Station Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) sur le site du Breil

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 28 novembre au 15 décembre 2017 sous les numéros 2017/130 à 2017/146 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2017/158 du Conseil Municipal du 17 novembre 2017.

Saumur, le mardi 19 décembre 2017
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET